

DIPER

10, rue de la Paix
BP 404
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél : 04 74 45 58 86

PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES RENTREE SCOLAIRE 2023

NOTE CONCERNANT LE RENONCEMENT AU CONCOURS

Si vous décidez de renoncer au bénéfice du concours CRPE 2023 vous voudrez bien rédiger un courrier à madame l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain que vous adresserez par courriel à :

ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

En objet du courriel vous indiquerez : **renoncement au concours CRPE 2023**

Le courrier comportera vos noms, prénoms, et coordonnées et indiquera le motif de votre renoncement au bénéfice du concours CRPE 2023.

Suite à l'envoi par courriel de ce courrier, vous recevrez un accusé de réception de la bonne prise en compte de votre renoncement.

RAPPEL : l'affectation dans l'un des trois départements de l'académie est prononcée par le Rectorat de l'académie de Lyon. Elle résulte uniquement de votre rang de classement au concours. Les situations personnelles et familiales ne sont pas prises en consideration lors de cette affectation.